

DOSSIER D'INSCRIPTION FORMATION PROFESSIONNELLE

Educateur Canin Spécialisé au Comportement, à la médiation animale et à la législation des chiens de catégorie.

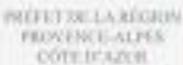
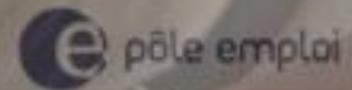
Le dossier doit nous être retourné :

- Dument complété et signé.
- Paraphé sur chaque pages.
- Copie recto verso de la carte nationale d'identité
- Copie de votre aptitude à la détention (pour les propriétaires de chiens catégorisés).
- Copie de votre assurance responsabilité civile.
- Certificat médical d'aptitude à réaliser la formation.

RÉGION
SUD
AIDES
INDIVIDUELLES



ERA MIDVIS BELLATORO – SIÈGE SOCIAL ET CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE : 253 RUE DE LA GLACIÈRE - ZI LES BAGNOLS - 13730 SAINT VICTOIRE - 06.78.07.54.81 - ERANDVISBELLATORO@GMAIL.COM - SIRET 838 282 527 800 21 CODES APE 9689Z – DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ENREGISTRÉE SOUS LE NUMÉRO 03131854711 DU PRÉFET DE RÉGION DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR - WWW.ERANDVISBELLATORO.FR



C.F.P.
ERA NOVIS BELLATOR
Médiation - Prévention - Éducation canine



eranovisbellator@gmail.com - 06.78.07.54.81 - Siret 83828392700021

RÉGION SUD
PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR
AIDES INDIVIDUELLES

Siège social et Centre de formation :

- ZI Les Bagnols - 251 rue de la Glacière - 13730 Saint Victoret.
- Siret 838 283 927 000 21 code APE 9609Z
- Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 131 864 713 du Préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Contact

Pour toutes demandes de renseignements ou inscriptions : Gaëlle OLIVARES
06.78.07.54.81 -
eranovisbellator@gmail.com
www.eranovisbellator.fr



PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

DIRECCTE PACA



Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION





Convention de formation d'éducateur canin spécialisé au comportement et à la médiation animale en application de l'article L6353-3 du code du travail

Entre les soussignés :

Era Novis Bellator, représentée par Madame Gaëlle OLIVARES,

Et :

NOM : Prénom :
Sexe :
Date de naissance : / / Lieu de naissance :
Département de naissance :
Adresse :
Code postal : Ville :
Adresse mail :
Téléphone :



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION



ARTICLE 1 : Objet de la convention

Le centre de formation professionnelle **Era Novis Bellator**, organisera la formation suivante :

- Formation d'Éducateur canin, spécialisé au comportement et à la médiation animale et à la législation des chiens de catégorie.
- Cette formation a pour intérêt l'apprentissage des méthodes d'éducation canine positive, sans friandises et de communication commerciale dans le but d'intervenir dans des structures spécialisées pour y proposer son activité mais aussi auprès de particuliers dans l'éducation/ rééducation de leurs chiens.
- A la fin de la formation, une attestation de formation vous sera délivrée.
- Sa durée est établie à 360H (soit 11 semaines)
- Le programme de la formation [annexe 1](#)
- Les objectifs pédagogiques de la formation [annexe 2](#)
- Le règlement intérieur [annexe 3](#)
- Définir vos besoins et attentes [annexe 4](#)
- Bilan d'acquis personnels et professionnels [annexe 5](#)



La certification qualité a été délivrée au titre
de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



ARTICLE 2 : Sessions et tarifs de la formation

Les sessions 2023 de formation

- ❑ Du 02/01/2023 au 18/03/2023 – 4 places – Tarif : 3800€ en auto financement ou 4140€ en financement via Pole Emploi et mission locale, P.L.I.E ou conseil régional,
- ❑ Du 27/02/2023 au 13/05/2023 – 4 places – Tarif : 3800€ en auto financement ou 4140€ en financement via Pole Emploi et mission locale, P.L.I.E ou conseil régional
- ❑ Du 20/03/2023 au 03/06/2023 - 4 places – Tarif : 3800€ en auto financement ou 4140€ en financement via Pole Emploi et mission locale, P.L.I.E ou conseil régional
- ❑ Du 15/05/2023 au 29/07/2023 – 4 places - Tarif : 3800€ en auto financement ou 4140€ en financement via Pole Emploi et mission locale, P.L.I.E ou conseil régional
- ❑ Du 04/09/2023 au 18/11/2023 – 4 places – Tarif : 3800€ en auto financement ou 4140€ en financement via Pole Emploi et mission locale, P.L.I.E ou conseil régional
- ❑ Du 09/10/2023 au 23/12/2023 – 4 places – Tarif : 3800€ en auto financement ou 4140€ en financement via Pole Emploi et mission locale, P.L.I.E ou conseil régional

Cochez la session souhaitée

ARTICLE 3 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature de la dite convention, le stagiaire disposera d'un délai de 10 jours pour se rétracter, dans le cas d'une inscription par courrier, le stagiaire ne pourra intégrer la formation qu'une fois le délai de rétractation passé.

Dans ce cas aucune compensation ne peut être exigée de la part du centre de formation envers le stagiaire



ARTICLE 4 : Dispositions de paiement

En cas d'autofinancement, le stagiaire devra joindre à la dite convention, un premier règlement de 1800€ (mille huit cent euros).

Le solde sera demandé à l'entrée en formation soit 2000€ (deux milles euro).

Si un accord de règlement en plusieurs fois a été conclu entre le stagiaire et le centre de formation, il sera reporté ici :

Règlement à :	fois
Cheque 1 :	à encaisser le :
Cheque 2 :	à encaisser le :
Cheque 3 :	à encaisser le :
Cheque 4 :	à encaisser le :
Cheque 5 :	à encaisser le :
Cheque 6 :	à encaisser le :
Cheque 7 :	à encaisser le :
Cheque 8 :	à encaisser le :
Cheque 9 :	à encaisser le :
Cheque 10 :	à encaisser le :



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



ARTICLE 5 : Incapacité d'exécuter le contrat

En cas d'incapacité du formateur à réaliser la formation, celle-ci sera remboursée au prorata de la partie non effectuée (cas de force majeure, maladie, accident). Le stagiaire pourra s'il le souhaite intégrer une nouvelle session en accord avec l'organisme (article L6354-1 du code du travail). En cas d'abandon de la formation par le stagiaire sans aucune raison de force majeure, aucune compensation financière ne sera effectuée. En cas de force majeure reconnu et avéré, une compensation financière au prorata de la partie non effectuée et tenant compte de l'avancé des cours théoriques pourra être calculé. L'intégration à une future session pourra être proposée sous réserve de places disponibles.

L'organisme ERA NOVIS BELLATOR, se réserve le droit de renvoyer tout stagiaire ayant un comportement inacceptable que ce soit envers la clientèle et/ou leur chien, les personnes auprès desquelles nous intervenons en structures, les autres stagiaires, le formateur et ses chiens, ou tous autres intervenants. Il en serait de même, si son comportement devait porter préjudice à la réputation et aux intérêts du centre de formation ERA NOVIS BELLATOR, en cas d'absences et ou de retards répétés et injustifiés. Il en serait de même s'il ne respecte pas le règlement figurant sur l'**annexe 3** dudit contrat. Dans ce cas aucune compensation financière ne sera effectuée; la formation devra être acquittée dans son intégralité.

ARTICLE 6 : Litiges

En cas de litiges, seul le Tribunal d'Aix en Provence est compétent.

Je soussigné(e) _____, déclare avoir pris connaissance de la dite convention et des 4 annexes, et par ce document, confirme mon inscription à la formation d'éducateur canin spécialisé au comportement et à la médiation animale.

Fait en double exemplaire

A Saint Victoret, le / /

Pour le stagiaire

(Nom, prénom et signature)

Pour l'organisme

(Nom et qualité du signataire)



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



Prérequis :

- Être majeur.
- Avoir une réelle motivation.
- Niveau scolaire correct exigé.
- Avoir une bonne présentation et condition physique.

Publics visés :

- Etudiants.
- Demandeurs d'emplois.
- Personne en reconversion professionnelle.
- Personnes en réinsertion,
- Personne à son compte.
- Salarié du secteur privé ou public.
- Educateur canin en formation ou en activité.
- Tout particulier ayant un objectif personnel ou professionnel.
- **Personnes en situation de handicap**
: Lors de notre premier contact , je vous proposerai un entretien afin de prendre en compte les spécificités de votre handicap et de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place. Le référent handicap est Gaëlle OLIVARES.

Objectifs : la formation a pour but de préparer le stagiaire à l'exercice du métier d'éducateur canin spécialisé au comportement, à la médiation animale et à la législation des chiens de catégorie.

A la sortie de la formation, le stagiaire sera capable de :

- De guider les propriétaires de chiens dans l'éducation de leurs chiens, il pommera l'importance de savoir lire son chien a travers les codes canins, la communication verbal et non verbal. Réharmoniser le relationnel du binôme maitre/chien, en adaptant le méthode éducative pour le chien et son propriétaire.
- Reconnaître et dénouer les problèmes comportementaux.
- analyser et de déterminer l'origine du problème et de protocolé le programme éducatif ou rééducatif le plus ajusté.
- Agir sur le chien et le binôme qu'il forme avec son maitre.

A l'issue de la formation, le stagiaire sera informé sur l'ensemble des démarches législatives et des étapes nécessaires pour s'installer et perdurer dans son activité.

Suivi de formation

- Un suivi de formation est mis en place via un livret, qui permet de dialoguer et d'accompagner la progression du stagiaire.
- Mise en place d'entretiens personnalisés individuels (à l'entrée, milieu et fin de formation)

Formation personnalisée

- Le programme de formation peut être adapté à votre futur projet professionnel (nous contacter).

Evaluations

- Le stagiaire sera évalué sur ses connaissances cynophiles à son entrée en formation, en contrôle continu à chaque fin de modules et à la fin de la formation.
- Les stagiaires pourront être évalués par écrit (étude de cas, QCM, travail de groupe) ou par oral (cas pratiques).

Durée de la formation

- La formation d'éducateur canin avec spécialisation au comportement s'articule autour de 9 modules, soit 360 heures

Attestation de formation

- A la fin de la formation, le stagiaire se verra remis une attestation, sur laquelle figurera la mention

Bien – très bien – excellent

Ainsi qu'un bordereau de relevé de note.

Déploiement de la formation

La formation d'éducateur canin, spécialisé au comportement proposée s'articule autour de 9 modules, soit 360 heures, dispensées sur 11 semaines en présentiel et en synchrone (selon les mesures covid-19 en vigueur). La partie théorique, représente 140 heures, elles s'effectuent au centre ou à votre domicile via des supports digitaux (partage de documents, cours théoriques, étude de cas et exercice en asynchrone).

La partie pratique représente 220 heures
Les dates de sessions de formation sont prédéfinies et organisés selon le planning suivant :
Le lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.
 Selon les sessions, pour cause de couvre feu, de confinement ou de jours fériés, des modifications des dates et d'horaires seront obligatoires.
 (Retrouvez toutes les informations sur notre site www.eranovisbellator.fr).

Dispositifs pédagogiques

- L'ensemble des cours théoriques au format PDF, sont remis sur clés USB au bénéficiaire.
- L'ensemble des cours théoriques consultable au format papier au centre soit 823 pages.
- Les cours théoriques en présentiel sont dispensés avec des supports P.A.O (présentation assisté par ordinateur), analyses séquentielles de vidéos, reportages et photographies.
- Les cours en synchrones se font via le logiciel de visioconférence « ZOOM ».
- Jeux de rôles
- Les stagiaires se verront prêter un gilet « Era Novis Bellator – Stagiaire »

Méthodes pédagogiques

Utilisation des 5 grands outils pédagogiques en formation :

- Méthode expositive, transmissive ou magistrale.
- Méthode démonstrative.
- Méthode interrogative.
- Méthode active.
- Méthode expérientielle.

Locaux

Le centre Era Novis Bellator situé 251 rue de la Glacière 13730 saint victoret dispose :

- Une salle d'étude pour la théorie de 12m2, équipé d'un vidéoprojecteur, ordinateur.
- Un terrain d'entraînement pour le travail de 1100m2 (mise en pratique du conditionnement à la médiation animale).

- Un terrain d'éducation privé et clos de 1100m2 pour les cours pratiques (mise en pratique du contenu de formation et cours client d'éducation).
- Cuisine entièrement équipée (micro-onde, cafetière, réfrigérateur, plaque de cuisson).

La partie pratique médiation animale se déroulera principalement dans les centres pénitentiaires, EHPAD, foyer pour adultes handicapés

La partie pratique éducation/rééducation se déroulera principalement au domicile de la clientèle.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**





Centre de Formation
Professionnelle

ERA NOVIS BELLATOR

LES FRANCHISES DU BELLATOR
www.eranovisbellator.fr 06.78.07.54.81



I.M.E Les Fauvettes Vitrolles



Marseille



Résidence Les Jardins de Valtrède



Résidence Les Jardins de Valtrède
Chateaufort les Martigues



Marseille La Valentine

Parmi nos Partenaires

#Team Pédagogique



Gaelle OLIVARES

Formatrice référente Théorie et Pratique

Educatrice canine, spécialisée au comportement, à la médiation animale et à la législation des chiens de catégorie 1 et 2.

Fondatrice et gérante « d'ERA NOVIS BELLATOR », Intervenante exclusive de l'Association « ERA NOVUM ».

Habilitations :

- Habilitée à dispenser la formation d'aptitude à la détention aux propriétaires ou détenteurs de chiens catégorisés prévu par l'article L211-13-1 du code rural par les Préfecture des Alpes de Hautes Provence (04), Bouches du Rhône (13), Var (83), Alpes Maritimes (06) et Vaucluse (84).

Qualifications :

- Détentrice du Capacité d'Animaux Domestique option chiens (CCAD).
- Détentrice de l'attestation de formation « Premiers Secours canins et félins » niveau 1 et 2.
- Détentrice du certificat de praticienne Naturopathe animalière.
- Lauréate des Trophées chiens héros « chien visiteur » 2019 de la SCC.
- Diplômée P.E.C.C.R.A.M (Programme d'Education à la Connaissance du Chien et au Risque d'Accident par Morsure)
- Référencée depuis 2019 par l'Evêché de Marseille à sensibiliser la Police Nationale des Bouches du Rhône au comportement canin.

#TeamVelue

Les séniors

HERMES



- Il sensibilise la Police Nationale, Municipale, les Gendarmes et les Pompiers au comportement canin.
- Il m'accompagne également lors de mes interventions dans les centres pénitentiaires.

IVORY



- Lauréate du Trophée chien héros « chien visiteur » 2019
- Elle m'accompagne en séance de médiation animale dans les EHPAD, foyer pour adultes handicapé, centres pénitentiaires, centres sociaux et aérés.

JAMAÏCA



- Elle m'accompagne en séance de médiation animale dans les EHPAD, foyer pour adultes handicapé, centres pénitentiaires, centres sociaux et aérés.
- Chienne régulatrice en cours d'éducation

Les jeunes

NONO



- Elle m'accompagne en séance de médiation animale dans les EHPAD, foyer pour adultes handicapé, centres pénitentiaires, centres sociaux et aérés.
- Chienne régulatrice

RAGNAR



- Fils de NONO
- Future relève d'Hermès pour sensibiliser les forces de l'ordre
- Futur testeur de stagiaires.
- Il m'accompagnera en centre pénitentiaire

RHEA



- Fille de NONO
- Elle m'accompagnera en séance de médiation animale dans les EHPAD, foyer pour adultes handicapé, centres pénitentiaires, centre sociaux et aéré.
- Aidera les chiots d'éducation dans leur socialisation.

#Team Pédagogique



Maëva RAMOUSSE & Thanos, Rottweiler

Formatrice Adjointe Pratique Education Canine

Educatrice canine, spécialisée au comportement, à la médiation animale et à la législation des chiens de catégorie 1 et 2.

Directrice de l'Association « ERA NOVUM ».

Qualifications :

- Détentrice du Capacité d'Animaux Domestique option chiens (CCAD).
- Détentrice de la formation d'éducatrice canin, spécialisé au comportement et à la médiation animale
- Détentrice du certificat de praticienne Naturopathe animalière.
- Détentrice de l'aptitude à la détention de chiens de catégories.

#Team Pédagogique



Andy FOLOPPE & Ony, Dogo Canario,
Pablo et Storm American Staffordshire
Terrier

Intervenant Education Canine et Médiation Animale

Educateur canin, spécialisé au comportement, à la médiation animale et à la législation des chiens de catégorie 1 et 2.

Président de l'Association « ERA NOVUM ».

Qualifications :

- Détenteur de la formation d'éducatrice canin, spécialisé au comportement et à la médiation animale
- Détenteur du certificat de praticien Naturopathe animalier.
- Détenteur de l'aptitude à la détention de chiens de catégories.



Déploiement de la formation

- La formation d'éducateur canin, spécialisé au comportement et à la médiation animale proposée s'articule autour de 9 modules, soit 360 heures, dispensées sur 11 semaines en présentiel et en synchrone (selon les mesures covid-19 en vigueur).
- La partie théorique représente 140 heures, elles s'effectuent au centre ou à votre domicile via des supports digitaux (partage de documents, cours théoriques, étude de cas et exercice en asynchrone).
- La partie pratique, représente 220 heures.

Les dates de sessions de formation sont prédéfinies et organisés selon le planning suivant :

Le lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Selon les sessions, pour cause de couvre feu, de confinement ou de jours fériés, des modification des dates et d'horaires seront obligatoire.

Retrouvez toutes les informations sur notre site

www.eranovisbellator.fr



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



Programme : Contenu pédagogique théorique

Les cours théoriques sont développés sur les études et recherches comportementales et les derniers résultats en éthologie canine, ils sont continuellement mis à jour afin d'enrichir la banque de données et de connaissances cynophiles nécessaire.

Module 1 : connaissances générales cynophiles

- Genèse du chien
- Répartition cynophiles, les races, les groupes
- Anatomie et morphologie du chien
- Fonctions fondamentales et prédispositions sensorielles
- Reproduction
- Les maladies et principales méthodes de lutte et prévention

Module 2 : comportement canin

- Socialisation et apprentissage du chiot
- Le chien et l'humain
- Les différents modes de communication
- Le comportement social du chien
- Etude des lois de l'apprentissage
- Etude des troubles du comportement
- Etude des problèmes de comportement
- Etude des thérapies comportementales

Module 3 : enseignement des différentes Méthodes d'éducation canine

- Positive sans friandise
- Classique
- Adaptative
- Conditionnement par clicker
- Conditionnement classique

Module 4 : La médiation animale

- Connaissance sur l'histoire de la médiation animale
- Les bienfaits et avantages
- Dans quels établissements ou structures intervenir
- Comment les démarcher
- Les différentes phases du conditionnement à la médiation animale

Module 5 : Naturopathie animale

Module 6 : savoir s'adapter, expliquer et transmettre

Module 7 : réglementation et législation

Module 8 : législation et mesures réglementaires concernant les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie

- les concepts fondamentaux
- la nutrition naturelle
- l'aromathérapie et la phytothérapie
- l'homéopathie
- les fleurs de Bach

- Savoir établir un bilan comportemental
- Savoir employer le bon outil éducatif
- Savoir adapter et proposer le programme d'éducatif ou de rééducation correspondant aux attentes des maitres
- Savoir mettre en place une organisation de travail
- Savoir gérer son temps de cours
- Savoir organiser des animations et ou activités pour fidéliser sa clientèle
- Savoir renseigner et conseiller la clientèle
- Savoir conseiller dans le choix d'un chiot
- Savoir s'orienter sur les différents types de structure où intervenir en médiation animale
- Savoir créer un projet de médiation animale

- Droit de l'animal et législation
- Documents cynophile
- Notion fiscale et juridique
- Comment déclarer son activité
- Comment demander son numéro SIRET
- Comment déclarer son chiffre d'affaire
- Réglementation professionnelle.

- Mesures réglementaires
- Tableau récapitulatif de la réglementation en fonction de la catégorie du chien
- Sanctions en cas d'infractions.
- Procédure en cas de non-présentation ou de défaut de permis détention.
- dispositions concernant les chiens de catégorie 1 ou 2.

Module 9 : ouvrir son entreprise

- Avoir une structure ou travailler à domicile
- Commercialisation, communication, marketing

Annexe 2

Programme pédagogique : Contenu pédagogique pratique

Enseignement de la pratique se prodigue sous forme de jeux de rôles et ensuite par des mises en situations réelles en structures spécialisées ou auprès de nos clients d'éducation.

CYCLE OBSERVATION :

CYCLE DE TRANSITION :

CYCLE PRATIQUE

CYCLE COMMERCIAL

- Le stagiaire commencera par une période d'observation de l'éducateur dans les différents aspects du métier (séance de médiation, cours individuel ou collectif, formations dispensées aux professionnels et particuliers, bilan comportemental).
- L'accompagnement théorique, permettra d'acquérir les perceptions nécessaires à l'accueil des clients et de leurs chiens. Durant sa formation le stagiaire devra être polyvalent et s'adapter aux différents aspects du métier d'éducateur canin.
- Le stagiaire aura la charge de l'accueil des clients et l'exécution de bilans comportementaux. Pour débiter, Il prendra en charge les cours individuels débutant et certaines séances en structures.
- Le stagiaire interagira en autonomie, il mettra en place :
 - les bilans comportementaux.
 - Cours théorique donné aux maitres sur le comportement canin.
 - Cours individuels et collectifs.
 - Mener intégralement une séance en structure.
- Le stagiaire saura orienter la clientèle dans l'alternative d'accessoires, d'alimentation et ou d'activités adaptés aux besoins du maitre pour son chien
- Il pourra être amené à organiser des balades collectives éducatives et des rencontres amicales sportives, des séances de socialisation chiots, séance de médiation animale dans une nouvelle structure.

Le stagiaire s'engage à :

Article 1 : être majeur lors de son entrée en formation et avoir un casier vierge (dans l'autre cas le stagiaire ne pourra pas venir en centres pénitentiaires lors de la formation).

Article 2 : respecter les locaux et les lieux de travail (centre de formation, EHPAD, centres pénitentiaires et structures spécialisées), la propreté du site, le matériel et les outils mis à disposition ainsi que les différentes personnes présentes.

Article 3 : interdiction fumer à l'intérieur des locaux, ne pas jeter ses mégots au sol, des cendriers sont mis à votre disposition, interdiction également de fumer pendant les prestations, une pause vous sera accordée si besoin.

Article 4 : ne pas consommer de l'alcool ni de produits stupéfiants durant les heures de formation.

Article 5 : couper son téléphone portable ou le mettre en silencieux durant les heures de formation.

Article 6 : ne pas divulguer, diffuser, copier ou vendre les cours fournis lors de la formation qui sont la propriété du centre Era Novis Bellator, le stagiaire s'exposerait à des poursuites judiciaires.

Article 7 : ne pas prendre en photos, en vidéos les séquences pendant les interventions en structure ou au domicile de la clientèle et diffuser sur les réseaux sociaux sans y être autorisé par le formateur ou les propriétaires.

Article 8 : avoir une présentation et tenue correcte exigée pendant toute la durée de la formation, l'accès au centre ou en structure peut vous être refusé si celle-ci porte préjudice à l'image du centre ERA NOVIS BELLATOR ou si elle ne respecte pas les conditions de sécurité. Sont autorisés les survêtements sobres, les jeans et pantacourts s'ils ne sont pas troués ou déchirés et legging (sauf en centres pénitentiaires).

Les bonnets, casquettes, lunettes de soleil sont acceptés pour vous protéger des conditions climatiques lors des interventions en extérieur. Chaussures fermées en bon état et confortables sont exigées, CHAUSSURES OUVERTES TYPES SANDALES SONT INTERDITES.

Article 9 : respecter les mesures préventives covid-19 et de sécurité, afin d'éviter tous risques de blessures lors des interactions avec les chiens, tout types de bijoux devront être retirés lors de nos interventions.

Article 10 : écouter, appliquer et respecter les règles de sécurité qui vous seront données par le formateur que se soit au centre, en structure ou au domicile de la clientèle.

Article 11 : respecter la durée de la formation, ainsi que les jours de présence (une feuille d'émargement sera à remplir quotidiennement et remise au formateur chaque fins de semaines), toute absence devra être justifiée par un certificat médicale et sera déclaré, ne pas quitter le centre de formation pendant les heures de formation sans l'autorisation du formateur.

En commençant la formation vous vous engagez à réaliser l'intégralité des heures (les lundi, mardis, jeudis, vendredis et samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00) et vous êtes couvert par une assurance et encadré par votre centre de financement, nous avons l'obligation légale de rapporter toute absence.

Il vous sera demandé d'arriver 15 minutes en avance, pour pouvoir prendre connaissance du planning, être briefed. Pour le bon fonctionnement, aucuns retards ne sera tolérés.

Article 13 : un parking est mis a votre disposition au centre

Article 14 : en cas de détérioration, perte ou vol du matériel par le stagiaire, celui-ci lui sera facturé.

Article 15 : les différents sites auxquels vous êtes autorisés sont propres et devront le rester.

La Direction s'engage à :

Article 16 : la direction s'engage à honorer la durée et le programme de la formation, ne demandera pas au stagiaire d'effectuer des taches n'entrant pas dans le cadre de la formation.

Article 16 : ne sera pas tenue responsable des faits et gestes du stagiaire et cela pour quelque nature que se soit.

Article 17 : s'engage à donner au stagiaire la probabilité de repousser son entrée en formation en cas de force majeure et sous réserve de prévenir le centre de formation par lettre recommandée.

Article 18 : n'acceptera aucune violence sous quelque forme qu'elle soit envers les animaux et ou personnes. Le renvoi de la formation sera irrévocable.

Article 19 : les appréciations du responsable de formation sur les évaluations de connaissances et remise d'attestation de fin de formation aux stagiaires sont irrévocable et sans appel.

Assurance :

Article 20 : l'assurance responsabilité civile professionnelle du centre de formation fonctionne uniquement en cas de problème en intervention extérieur, en présence et à la demande du formateur. Pour les autres cas, le stagiaire doit avoir une assurance responsabilité civil.

Sanctions disciplinaires :

Article 21 : tout manquement au règlement intérieur sera signifié immédiatement de vive voix au stagiaire pour lui permettre de corriger son comportement, attitude ou tenue vestimentaire. Si le non respect du règlement devait se réitérer, le stagiaire recevra un avertissement par courrier RAR lui présentant les torts qui lui sont reprochés, il devra alors modifier immédiatement son comportement, attitude ou tenue vestimentaire sans quoi le centre de formation mettra fin au contrat de formation liant le stagiaire et le centre. Le stagiaire sera alors informé par envoi d'un courrier en RAR et se verra refuser l'accès au centre sans dédommagements.

Article 2 : le centre de formation ERA NOVIS BELLATOR se réserve le droit de refuser l'accès à la formation ou aux interventions si la tenue vestimentaire n'est pas respectée. Le stagiaire devra alors rattraper les horaires non effectués.

Article 23 : les retards injustifiés et répétés pourront être sanctionnés par l'interruption de la formation et sans compensation financière du centre de formation ERA NOVIS BELLATOR.

Définir vos besoins et attentes.

Vous souhaitez intégrer la formation d'éducateur canin spécialisé au comportement, pour mieux cibler et répondre à vos besoins et vos attentes, merci de compléter le questionnaire.

Faites vous l'objet d'une reconversion professionnelle ? Si oui, pourquoi ?

En intégrant cette formation, quelles sont vos attentes ?

Allez vous pratiquer uniquement l'éducation canine ou s'agit il d'un complément de salaire ?

Avez-vous déjà pensez à vos futurs projets ? Si oui lesquels ?

Dans le cadre du développement de votre future activité, seriez vous intéressé d'intégrer un collectif d'éducateur canin ?

A la suite de cette formation, envisagez vous de passer d'autres formations ? Si oui, lesquelles ?

Point d'acquis professionnel et notions cynophile.

Ce questionnaire permettra d'adapter le programme de formation à votre profil et à vos projets professionnels, pour cela, veuillez le compléter.

Votre parcours scolaire (diplômes obtenus ou niveau) :

Votre parcours professionnel, ainsi que le dernier post occupé :

Possédez vous un diplôme ou une attestation en rapport au monde canin ? Si oui lesquels ?

Dans le cadre du développement de votre future activité, seriez vous intéressé d'intégrer un collectif d'éducateur canin ?

Avez-vous déjà eu ou avez-vous un ou plusieurs chiens ? Quelles races ? Ages ? Quelles activités pratiquez vous avec eux (exposition, sport ...) ? Combien de temps par jours leurs consacrés vous ?

Sont ils éduqués ? Si oui, avez-vous utilisé des friandises pour y arriver ? Quelle(s) méthode(s) ont été mises en place ?

Quel est votre relationnel avec votre (vos) chien(s) :

Quelles sont vos connaissances sur le chien ? Quelles sont vos sources d'informations (internet, livre, séminaire) ?